

La lettre

de l'Autorité

Jörg Reinbothe : « Le résultat d'un compromis politique entre institutions européennes »

Le Parlement européen et le Conseil ont repoussé à 2011 la date de l'ouverture totale à la concurrence du marché postal, initialement fixée au 1er janvier 2009. **Un délai « qui ne pourra pas être une excuse pour ne rien faire ou pour adopter des mesures protectionnistes », prévient Jörg Reinbothe, chef de l'unité « E3 » à la Direction « Marché intérieur » de la Commission, qui nous livre son point de vue.**



Tout d'abord permettez-moi de rappeler que la Commission avait confirmé la date de 2009 pour l'ouverture des marchés, comme cela était prévu par la directive de 2002. Le nouveau délai [31 décembre 2010 au plus tard, ndr] est le résultat d'un compromis politique entre les institutions européennes. Par rapport au secteur des télécoms, il s'agit d'une approche différente, et plus prudente avec un (très) long délai donné aux acteurs pour se préparer à l'ouverture des marchés (on pourra remarquer que certains ont su en profiter, d'autre moins).

Il me semble opportun d'insister sur le fait que ce délai doit être mis à profit par les Etats membres pour préparer l'ouverture de leur marché national, tout d'abord en poursuivant une régulation sectorielle dotée des moyens et des ressources nécessaires pour bien encadrer l'évolution du marché, ensuite en

réorganisant l'opérateur historique en charge du service universel (quand cela n'a pas été encore fait, ou pas suffisamment). En aucun cas il ne pourrait s'agir d'une excuse pour ne rien faire (sous des prétextes d'agenda politique interne) ou pour adopter des mesures protectionnistes pour limiter l'entrée sur le marché.

Malheureusement, je dois remarquer que ce délai supplémentaire qui repousse l'ouverture des marchés est une des raisons invoquées en France par Adrexo pour arrêter son offre sur le segment du courrier adressé. L'idée d'ouvrir déjà certains segments de marché tels que le courrier publicitaire, comme cela a pu être évoqué au niveau français, est certainement une initiative intéressante dans la perspective de préparer l'ouverture totale. D'ailleurs, j'en profite pour rappeler la logique de la directive postale qui précise clairement que le secteur réservé n'est justifié qu'au vu d'un besoin de financement avéré du service universel.

La Commission va surveiller de manière très active la transposition correcte de la nouvelle

directive, et va assister les Etats membres de manière à préparer une ouverture dynamique des marchés. Dans ce sens, mes services prévoient notamment un renforcement de la coopération administrative, l'échange de « meilleures pratiques », et l'organisation d'ateliers de travail au niveau régional et local pour identifier toutes les mesures appropriées pour l'ouverture à la concurrence.

Le Commissaire McCreery a lui-même décidé d'organiser une grande conférence le 24 juin prochain pour lancer un message clair sur l'ouverture du marché postal.

Enfin, la Commission est déterminée à poursuivre son rôle de contrôle de la bonne mise en œuvre de la directive de 2002 et de ses exigences, notamment en termes de qualité de service ou de régulation (je pense ici entre autre au contrôle des coûts et des tarifs). A cet effet, mes services préparent le prochain rapport d'application de la directive qui sera présenté au Parlement Européen et au Conseil avant la fin de cette année. ■

cc.europa.eu